

L'an deux mil vingt, le huit juin, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2020

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mmes DELAFOSSE Audrey, VANNIER Maëva, MATHIEUX Lucie, Mrs BERNARD Pierre-Maurice, BILLOT Lionel, LEON Jean-Pierre, PAIN Cédric, SOLEIL Jacques

| |
|---|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 10 |
|---|

Excusé : Mr MASSONNAT Rodolphe
Excusé ayant donné procuration : Mr DUTOUR à Mme MATHIEUX Lucie
Absent : Mr BOISTARD Frédéric

Secrétaire de séance : Mme VANNIER Maëva

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vote du taux des taxes 2020 : il décide de ne pas augmenter le taux des taxes (Taxe foncier bâti 18.08 % Taxe foncier non bâti 47.12 %). %) (à l'unanimité)

Vote des subventions : il décide d'inscrire au budget les subventions suivantes : (à l'unanimité)
Comité des fêtes : 500 €, APE : 500 €, Amicale souvignaise : 100 €, Etoile sportive 800 € dont 300 € pour l'école de foot, ADMR : 250 €, Anciens combattants : 50 €, Animactive : 100 €, APR Collège : 100 €, Kiosque en fête : 150 €, Fit'santé : 150 €, Association Culturelle et Sportive : 1 500 €, Tourisme Vert et Qualité de vie : 256.80 €, Collège : 595.59 €

Vote des budgets 2020 : Ils sont votés comme suit :

Budget principal : à l'unanimité

Equilibré en fonctionnement à 729 081.38 € et en investissement à 230 255.73 €.

Budget logements sociaux : à l'unanimité

Equilibré en fonctionnement à 51 124.70 € et en investissement à 26 395.28 €.

Nomination des voies : fibre optique : à l'unanimité

Il décide que la jonction du chemin de Champart et de la route des Fériauderies se fera au niveau du petit pont de champart enjambant la Fare et non aux Fériauderies comme précisé dans la délibération du 4 novembre 2019.

Dénomination du stade municipal : à l'unanimité

Après avoir donné lecture d'un courrier de l'association « Etoile Sportive » désireuse de donner un nom au stade et considérant que Mr PARCE Norbert, fondateur du club de football mais également ancien conseiller municipal et bénévole au sein du comité des fêtes, s'est beaucoup investi pour la commune, le conseil décide de dénommer le stade municipal : « Stade Norbert PARCÉ »

Le maire,
Delphine AUNEAU.